

Monsieur Rémy SEIWERT
Président de l'ADQV
3 rue des lilas
57720 VOLMUNSTER

Bitche, le 14 septembre 2017

LRAR

Objet : TUBEO

Monsieur le Président,

Votre courrier du 22 août 2017 appelle de ma part les observations suivantes concernant les différents points sur lesquels vous m'interrogez :

1. Financement de la condamnation du 20 juin 2017

Il a fait l'objet d'une décision budgétaire modificative par le conseil communautaire en date du 17 août 2017. Il est effectué par une reprise sur provision pour risques et charges inscrites au budget primitif 2017 suite à l'inscription de cette provision par l'ex syndicat des communes du Pays de Bitche à hauteur de 1.250.000 euros (arrêt de la cour d'appel de Metz du 14 juin 2016) ainsi que par une réduction du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 482.000 euros correspondants à la différence entre la condamnation et la provision plus la dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir.

2. Ouverture à la concurrence

Je considère à ce jour que le réseau est ouvert à la concurrence. Il fait d'ailleurs l'objet d'une expérimentation technique par la société Orange. De plus, un audit visant à confirmer ces éléments est également en cours.

3. Délais d'ouverture du réseau

Sans objet.

4. Service après-vente/dépannage

Je souhaite préciser que tout a été mis en œuvre dès le début de l'incident (indépendant de notre réseau). Nous avons à cet effet exigé de notre prestataire TUTOR que toutes les corrections soient apportées dans les meilleurs délais néanmoins la complexité de cette panne générique a nécessité de nombreuses interventions du prestataire et des techniciens de la Communauté de Communes du Pays de Bitche sur le terrain.

Aussi avons-nous exigé du prestataire qu'un geste commercial soit accordé aux clients ayant subis des perturbations dues à cette panne générique.

Les clients en ont été informé et une remise commerciale sera opérée sur la facture du mois d'octobre.

5. Moselle fibre

Le syndicat mixte initié par le Conseil Départemental de la Moselle disposera d'ici 2020 d'un réseau THD permettant une couverture intégrale du territoire mosellan en complément des réseaux privés. Le Département a décidé de conserver la maîtrise d'ouvrage de l'infrastructure et de confier l'exploitation et la commercialisation par contrat d'affermage à la société Orange.

Je salue l'initiative du Département à cet effet et n'exclue aucune discussion quant à l'avenir de nos réseaux. Nous ne sommes néanmoins pas au même stade d'avancement dans ces réalisations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Paul DELLINGER

